

Saint-Brieuc. Le port de commerce du Légué devient régional

Le président du Département, Alain Cadec et le président de Région, Jean-Yves le Drian, ont discuté, dimanche à Saint-Brieuc, de la répartition des ports costarmoricains.



Répartition des compétences

Ballets de voitures aux vitres teintées dimanche matin sur le quai numéro Un du port de commerce du Légué, désert en ce jour de repos. Le ministre de la défense Jean-Yves le Drian était en visite de courtoisie au port de Saint-Brieuc.

Mais c'est en tant que président socialiste de la Région Bretagne qu'il était accueilli par Alain Cadec, président LR du conseil départemental des Côtes-d'Armor. Il s'agissait de montrer sur le terrain comment va s'appliquer la loi Notre en matière de répartition des compétences portuaires entre Région et conseil départemental.

Une solution gagnant-gagnant

« Il fallait trouver une solution gagnant-gagnant pour que la Région y trouve son compte tout en sachant qu'il y a un attachement viscéral du département des Côtes-d'Armor à sa façade maritime », souligne Alain Cadec également président de la commission européenne de la pêche. Tout ministre qu'il est, Jean-Yves le Drian « a discuté d'homme à homme, entre Bretons. Ça a duré 20 minutes », affirme Alain Cadec.

Résultat des pourparlers : la Région récupère la propriété de la totalité du port du Légué. Elle gèrera l'activité du port de commerce, tandis que la gestion du port de plaisance relèvera toujours du syndicat mixte de gestion du port, présidé par le conseil départemental. La Région entrera dans ce syndicat mixte dont fait également partie la Chambre de commerce et d'industrie, qui gère le port par délégation. Les ports de commerce de Pontrieux et Tréguier restent, eux, dans le giron du Département, de même que les ports de pêche.

Evolution pragmatique

Est-ce que c'est clair ? « Pour simplifier les évolutions futures des ports, nous avons préféré jouer la carte de la simplicité », explique Jean-Yves le Drian. « Ainsi à Tréguier, où la plaisance domine l'activité commerce, le port reste

propriété du Département. Au Légué à l'inverse ou le port de commerce est important, l'ensemble de la propriété est transféré à la Région, afin de ne pas couper le port en deux et de favoriser ainsi son développement économique. »

La Région s'engage à participer au financement du quatrième quai du port du Légué. « **Un investissement important qui permettra notamment de réceptionner du matériel pour l'éolien** », a souligné Jean-Yves de Chaisemartin, vice-président du conseil départemental chargé des infrastructures.

Jean-Yves le Drian souhaite que les principaux ports de pêche bretons se rallient au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP) qui pourrait s'appeler « Ports de pêche de Bretagne ». Une annonce qu'il réserve à une prochaine visite dans un port du Finistère, avant la fin du mois.

Fabienne RICHARD